



PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche Mini Pousses

VILLE DE CHARTRES DE BRETAGNE

SOMMAIRE

	Pages
I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT	3
II. PROJET SOCIAL	4
III. PROJET EDUCATIF du pôle Education	5
IV. PROJET EDUCATIF de la crèche Mini Pousses	7
V. COMPETENCES PROFESSIONNELLES	31
VI. DEVELOPPEMENT DURABLE	32
VII. L'ENFANT ET LA NATURE	33

I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1- GESTIONNAIRE

- Nature juridique : Mairie
- Correspondant : Monsieur David LE BORGNE, maire de Chartres de Bretagne
- Adresse : Esplanade des droits de l'homme 35131 Chartres de Bretagne
- téléphone : 02.99.77.13.00
- Fax : 02.99.77.13.01
- Courriel : minipousses@ville-chartresdebretagne.fr

NOM DE LA STRUCTURE : **crèche Mini Pousses**

- Adresse : 37 bis rue de la poterie- 35131 Chartres de Bretagne
- Téléphone : 02.99.77.13.36 / 06.09.64.63.73
- Date d'ouverture : 1979 (halte-garderie)

NOM DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE : Céline GUERRIAU

CONTRAT ENFANCE : 2004-2008, 2009-2014

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : depuis 2015

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : depuis janvier 2022 avec un renouvellement de convention pour la période 2027-2031

2- CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Etablissement assurant l'accueil collectif (gardes continues et gardes occasionnelles)

AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE DU CONSEIL GENERAL :

Avis pour ouverture d'une halte-garderie : 1979

Avis pour la transformation de la halte-garderie en centre multi-accueil : 21 avril 2005

Avis pour augmentation de la capacité d'accueil (de 20 à 25 places) : 24 octobre 2006

Avis pour l'ouverture le mercredi : 24 novembre 2010

Avis pour diminution de la capacité d'accueil (de 25 à 22 places) : 4 octobre 2023

- Capacité : 30 places en garde régulière, occasionnelle et 1 place d'urgence

-Modalités d'accueil : l'accueil se fait sans condition d'activité professionnelle des parents, sans condition de fréquentation minimale. La participation financière des familles est soumise au barème national des caisses d'allocations familiales (base de ressources, nombre d'enfants à charge...).

La famille qui souhaite un temps d'accueil régulier bénéficie d'un contrat.

L'accueil des enfants, hors contrat, considéré comme mode de garde occasionnel, se fait en fonction des places disponibles.

- Age des enfants : 2 mois et demi à 3 ans révolu et 6 ans pour les enfants porteur de handicap

II. PROJET SOCIAL

1- CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Structure : milieu urbain

Commune : Chartres de Bretagne (8 678 habitants en 2022 - source INSEE)

Capacité d'accueil des jeunes enfants (moins de 6 ans) sur le territoire concerné :

- Crèche : 30
- Crèche associative : 24
- Ty'PAME
 - RPE
 - Parentalité (LAEP, actions ponctuelles)
- Assistantes maternelles : 35 (en 2024)
- Ecoles maternelles : 276 (au 1^{er} septembre 2025)
- ALSH Brocéliande (3/6 ans) : 87
- Accueil périscolaire Brocéliande : 87
- Structures de proximité : CDAS., Inspection de l'Education nationale, consultation P.M.I., CCAS, centre culturel, médiathèque, école intercommunale de musique et danse, équipements sportifs (baby-gym, baby-basket, danse contemporaine, judo, tennis, twirling bâton pour les moins de 6 ans).

La crèche :

Nombre de parents recherchent une alternative à la crèche associative « Milles Pattes » et aux assistantes maternelles, pour diverses raisons :

- le nombre de places limitées à la crèche parentale
- la difficulté parfois de trouver une assistante maternelle
- le désir de confier son (ses) enfants(s) à une structure collective
- etc.

la crèche

- répond à une demande croissante des jeunes parents : la garde continue de 5 jours par semaine
- permet le maintien de l'accueil occasionnel.

Les ambitions de la municipalité sont : - adapter l'offre de garde à la demande des parents tout en maintenant les modes de gardes existants – valoriser et renforcer les complémentarités des modes de garde- inscrire la démarche dans le cadre du Projet Educatif Local et de la Convention Territoriale Globale.

2- INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

La crèche de la petite enfance fait partie d'un pôle appelé Éducation

- Un directeur de pôle
- 3 responsables de service :
 - service petite enfance
 - service enfance-jeunesse
 - service Hygiène et Restauration

Un travail transversal partenarial :

- **Centre Culturel pôle Sud** : partenariat sur projets
- **médiathèque** : visite des enfants de la crèche 1 fois par mois
- **Ecole de musique et danse Jean Wiener** : partenariat suivant les projets
- **Lire et faire lire** : partenariat de projet
- **P.M.I.** : la puéricultrice fait le lien entre les parents et de la crèche soit en remettant une plaquette lors des consultations, soit en accompagnant le parent et l'enfant sur les lieux quand elle pense qu'une présentation personnalisée est nécessaire, soit en rencontrant la directrice du centre pour évoquer des situations.
- **Les assistant(e)s sociales** : contacts avec la directrice de la crèche en fonction des situations
- **les écoles maternelles** : en concertation avec les institutrices des deux écoles et en accord avec les parents, le personnel de la crèche propose des adaptations à l'école (actions passerelles).
- **le service espaces verts** : visite des serres communales
- **les pompiers** : visite à la caserne.

✚ Pour les sorties, la crèche Mini Pousses utilise le minibus municipal.

III. PROJET EDUCATIF du Pôle Education

« *Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans* » (cf. article premier de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant). Le projet éducatif ci-dessous présenté concerne également les jeunes adultes dont la situation personnelle les maintient encore dans une autonomie (notamment économique) toute relative.

L'article 29 de ladite Convention stipule que l'éducation doit « *favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.* »

L'article 31 reconnaît à l'enfant « *le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique* » et encourage « *l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité* ».

Considérant que les temps périscolaire et extrascolaire, de manière complémentaire à l'école, participent à l'éducation de l'enfant, la ville de CHARTRES DE BRETAGNE entend favoriser,

- **L'apprentissage à la vie de groupe tout en accordant une place importante à l'épanouissement individuel**
 - Faire en sorte que chaque enfant, chaque jeune trouve sa place au sein du groupe
 - Faire en sorte que du groupe émane le plaisir d'être ensemble et l'envie de monter ensemble des projets, d'organiser des animations.
- **La prise d'autonomie et de responsabilité**
 - Eviter la simple consommation d'activités et faire en sorte que les jeunes soient le plus possible acteurs de leurs projets
- **La liberté d'expression**, droit qui comprend « *la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre, dans le respect de la laïcité, des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontière, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant* » (cf. article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).
- **L'égalité des chances**, en particulier en ce qui concerne
 - L'accès à l'éducation
 - L'accès aux activités sportives, culturelles, de découverte, etc.
- **L'éco-citoyenneté**, à savoir toute activité qui vise à encourager des prises de conscience et des comportements respectueux de l'environnement.

Le Pôle Education de la ville de CHARTRES DE BRETAGNE est doté de moyens humains et matériels permettant

- L'accueil des tous petits au sein d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
- Un centre regroupant les services relais petite enfance (RPE), lieu d'accueil enfant-parent (LAEP), accompagnement à la parentalité
- L'accueil des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires avant et après les heures de cours
- La restauration scolaire
- L'accueil des enfants âgés de 2 ans ½ à 12 ans au centre de loisirs
- Un dispositif d'aide et d'accompagnement aux projets de jeunes âgés de 15 à 25 ans

- Un dispositif « argent de poche » pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans
- L'accueil d'adolescents et de jeunes adultes au sein du centre d'animation
- L'accueil d'adolescents et de jeunes adultes durant les « soirs d'été »
- La mise en place de stages et séjours pour un public de préadolescents et adolescents
- La constitution d'un « groupe jeunes citoyens » (Cap à Cité)
- La mise en œuvre d'actions de prévention
- D'une convention territoriale globale (CTG) avec les communes de Pont-Péan et Laillé

L'ensemble formant une entité éducative qui participe activement à l'apprentissage à la citoyenneté, dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté et de solidarité.

Le projet Educatif local, en mobilisant un maximum d'acteurs locaux, vise à la plus grande cohérence éducative possible sur le territoire de la commune.

IV- PROJET EDUCATIF de la crèche Mini Pousses

1- JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi 8h-18h30

2- PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif s'appuie notamment sur les grands principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités**
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

CRÈCHE

MINI POUSSES



CHARTRES
DE BRETAGNE

PROJET EDUCATIF



CONSTRUIRE ENSEMBLE UN CADRE ÉDUCATIF

Le projet éducatif résulte d'un travail et d'une réflexion menés en équipe. Il est établi afin de servir de guide des pratiques à l'ensemble des professionnels de la petite enfance de la crèche Mini Pousses, et s'inscrit dans le projet éducatif de la commune de Chartres de Bretagne.

Il s'appuie sur des savoirs et des valeurs et vise à offrir aux enfants un accueil de qualité. Ce projet est communiqué aux familles des enfants lors de l'inscription, et consultable sur le site de la ville.

L'équipe de Mini Pousses a ainsi choisi d'articuler son projet et sa pratique autour des deux valeurs qui sont le respect et la sécurité affective et physique, essentielles au bien-être et au développement de l'enfant.



VALEURS 

R E S P E C T

S E C U R I T É A F F E C T I V E
E T P H Y S I Q U E

SOMMAIRE

I NOS VALEURS

- A. Le respect
- B. La sécurité affective et physique

II LA VIE À LA CRÈCHE

- A. L'accueil
 - 1. La familiarisation
 - 2. Le temps d'accueil
 - 3. Le départ de l'enfant
- B. Le repas
- C. Le sommeil
- D. Le change
- E. Le jeu
 - 1. Le jeu pour l'enfant
 - 2. La motricité libre
 - 3. Le jeu en plein air
 - 4. Le rôle de l'adulte
- F. Le langage
- G. Les temps forts
- H. Les sorties et partenariats



I NOS VALEURS

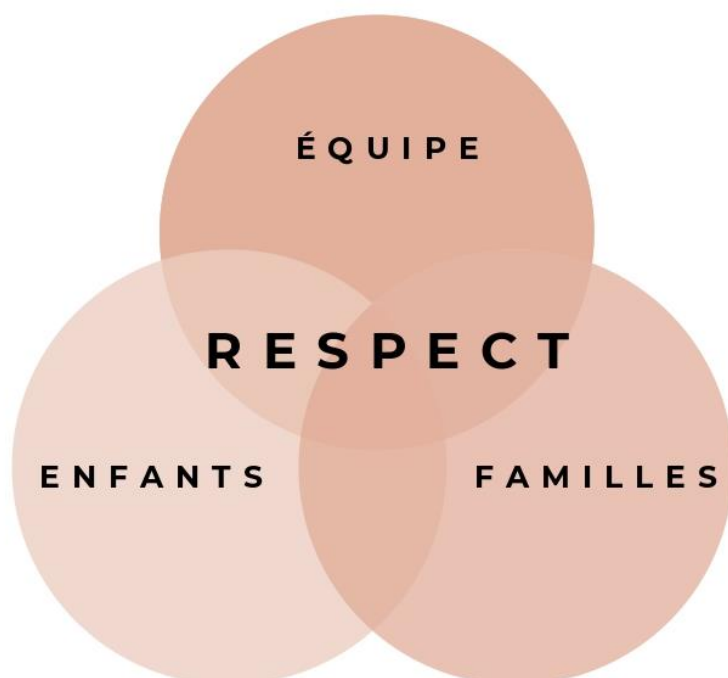


LE RESPECT

Le mot *respect* trouve son origine dans le latin *respectus*, qui signifie « considération » ou « égard ». Respecter quelqu'un, c'est reconnaître ce qu'il est, faire attention à ce qu'il peut ressentir et accepter ses différences.

Le respect est un pilier essentiel de la vie en société ; il aide l'enfant à se construire et à trouver sa place parmi les autres.

Au sein de la structure, cela consiste à accorder à chaque enfant une attention particulière, grâce à l'écoute, à la disponibilité et à l'observation bienveillante des adultes au quotidien.



Le respect se traduit essentiellement par trois axes principaux :

Respect de l'enfant

- Communication adaptée : s'adresser à l'enfant avec un langage respectueux, en choisissant un ton et un vocabulaire appropriés.
- Accompagnement personnalisé : soutenir l'enfant dans son développement en partant de là où il en est, sans le mettre en difficulté.
- Respect du rythme individuel : prendre en compte le rythme de chaque enfant (temps de repas, sieste, éveil...).
- Équilibre collectif : veiller au bien-être de tous dans le respect des contraintes du groupe.

Respect de la famille

- De son identité
- De sa culture
- De son parcours
- Des demandes exprimées ou des besoins repérés
- En créant une relation de confiance

Dans la limite des valeurs portées par le projet éducatif de la structure, de la commune et des contraintes de l'accueil collectif

Respect de l'équipe

- En tant qu'individu
- De leurs compétences et formations
- De leurs conditions de travail
- De leurs expériences professionnelles

Le respect est au cœur des relations entre enfants, familles et professionnelle. Dans le cadre de l'accueil collectif et des valeurs portées par le projet éducatif de la structure, il implique de veiller au bien-être de chacun tout en préservant l'équilibre du groupe.

Afin que ce respect soit au cœur de nos pratiques, il est primordial que soit assurée la sécurité affective du jeune enfant.



LA SÉCURITÉ AFFECTIVE ET PHYSIQUE

La sécurité est un état d'esprit dans lequel une personne se sent tranquille, rassurée, en confiance et à l'abri du danger.

Elle constitue un besoin fondamental notamment tout au long de l'enfance, période de construction de l'individu, et permet à l'enfant de s'épanouir pleinement.

Elle implique que l'enfant se sente considéré, respecté, rassuré et accompagné.

À Mini Pousses, au-delà de l'aménagement d'un espace sécurisé, la sécurité affective se traduit par :

- Une présence physique et un cadre rassurant
- Une disponibilité des professionnels,
- La cohérence de l'équipe
- Des paroles et d'un regard confiant et rassurant,
- Des limites sécurisantes,
- Des rituels,
- La présence d'objets transitionnels (doudou, tétine...)

L'équipe de Mini Pousses fonde son travail éducatif sur ces valeurs pour :

- Accompagner le développement de l'enfant,
- Favoriser l'autonomie,
- Accompagner l'individualité dans le collectif,
- Favoriser l'éveil,
- Participer à la socialisation et à l'ouverture à la vie collective,
- Garantir l'égalité fille garçon.



II LA VIE À LA CRÈCHE

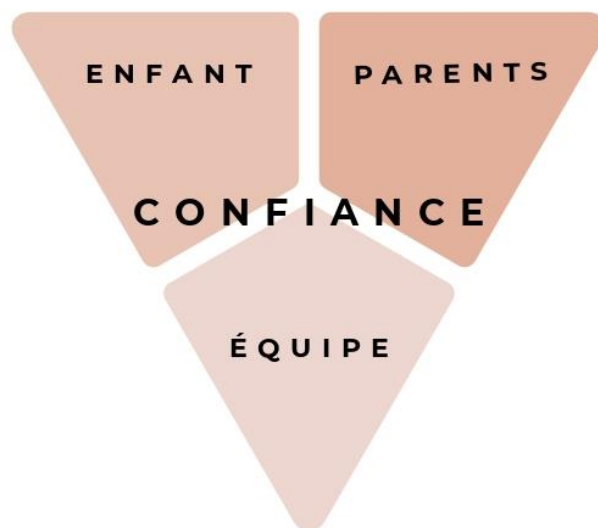
A

L'ACCUEIL

L'accueil est un moment essentiel durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnels.

Même s'il peut être difficile pour certains, ce moment est essentiel à l'épanouissement personnel et à l'acquisition de l'autonomie.

Ce temps repose sur une disponibilité, une gestuelle et un discours sécurisants du professionnel. Il permet ainsi d'établir une relation de confiance entre les parents, l'enfant et le professionnel.



*"Grandir
c'est se
séparer"*

D.W. Winnicott

1

LA FAMILIARISATION

La familiarisation correspond aux premiers temps de l'enfant au sein de la collectivité. C'est une période essentielle qui permet à l'enfant et ses parents de découvrir progressivement la structure ainsi que les professionnels. Son objectif principal est de faciliter la séparation entre les parents et l'enfant et d'instaurer une relation de confiance avec l'équipe.



Deux professionnels référents durant la familiarisation favorisent la mise en place des repères sécurisants permettant de tisser le lien entre les parents, l'enfant et l'équipe. Une fois l'enfant familiarisé, l'ensemble de l'équipe prendra le relais.

Les premières fois, le parent reste avec son enfant à la crèche afin qu'il découvre en douceur les lieux, l'équipe et les autres enfants. Ce temps permet d'échanger sur ses habitudes (sommeil, repas, rythmes...) et de répondre aux questions des familles.

Chaque enfant avance à son rythme : il peut observer, explorer ou jouer librement. Cette étape est essentielle pour l'aider à se sentir en sécurité et ainsi se détacher de son parent.

afin de permettre à l'enfant de se séparer dans des conditions les plus favorables, il est demandé d'apporter le doudou et/ou tétine de l'enfant s'il en a.



Par la suite, le professionnel ajuste progressivement la durée de séparation selon le ressenti de l'enfant et de son parent. La familiarisation peut prendre du temps, cela est très variable d'un enfant à l'autre. Dans certains cas, et en accord avec les parents, elle peut être reportée si l'équipe estime que l'enfant ou le parent n'est pas encore prêt.

2

LE TEMPS D'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Le professionnel veille à offrir un accueil rassurant pour faciliter la séparation : transition entre la maison et la crèche, présence chaleureuse, gestes adaptés (se mettre à hauteur de l'enfant, l'appeler par son prénom, lui parler, le prendre dans les bras si besoin...).



En prenant le temps de transmettre brièvement, à l'équipe, les informations qu'il estime nécessaires concernant son enfant, le parent participe à la qualité de cet accueil. Ceci nous permet d'adapter l'accompagnement de son enfant au plus près de ses besoins.

Si l'enfant possède un objet transitionnel (doudou et/ou tétine), il est important qu'il puisse y avoir accès durant son accueil. Cela lui permettra d'accompagner au mieux sa séparation avec vous, en lui apportant des repères et du réconfort.



3

LE DÉPART DE L'ENFANT

Comme la séparation du matin, le retour du parent est un temps important. L'enfant doit quitter l'univers dans lequel il a passé sa journée (jeux, camarades, adultes...) et cela peut susciter des émotions variées, parfois vives et/ou contradictoires.



Un professionnel se rend disponible pour faciliter ce départ et accompagner à la fois l'enfant et le parent. Les transmissions portent principalement sur le vécu de la journée (anecdotes, activités, jeux). Sauf situation particulière, l'équipe ne détaille pas systématiquement les repas ou la sieste, à l'exception des enfants de moins d'un an ou des débuts en collectivité. L'enfant peut prendre part à ces échanges dès qu'il en a la capacité.

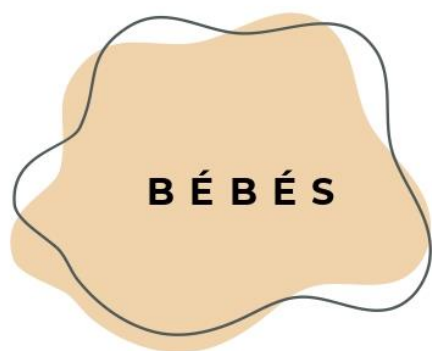
Ce moment de transmission est adapté en fonction des besoins des enfants présents.





LE REPAS

Les repas ont une importance nutritionnelle ainsi qu'une dimension affective, sociale et éducative. Dans la mesure du possible, ils se déroulent dans un environnement calme, favorisant les échanges. L'enfant est invité à goûter sans jamais être forcé.



B É B É S

Le rythme du bébé est respecté et fait l'objet d'un accompagnement individualisé.

Relation privilégiée, physique et verbale entre le bébé et le professionnel.

La diversification se poursuit en fonction des étapes franchies à la maison.

Les mamans désirant poursuivre leur allaitement peuvent allaiter sur place ou bien apporter leur lait maternel selon le protocole de la crèche.

Le repas constitue un temps d'échange et de partage tout en développant l'autonomie (manger seul, se laver après le repas...)

Il correspond aussi à un moment de découvertes (texture, goût...) et de manipulation.

Il se déroule en petits groupes accompagnés par un professionnel. Le nombre d'enfants est adapté en fonction des besoins et des capacités de chacun.

A la crèche, les déjeuners sont servis dans un plateau individuel de manière échelonnée (entrée, plat, dessert...)



**MOYENS
GRANDS**



LE SOMMEIL

Le sommeil répond à un besoin physiologique fondamental. Il est indispensable au bon développement physique, psychique et émotionnel de l'enfant. Respecter le sommeil, c'est respecter le rythme propre à chaque enfant et favoriser son bien-être au quotidien.



LE RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT

Chaque enfant possède son propre rythme de sommeil, qui est pris en compte au sein de la structure :

- Un temps de repos peut être proposé à tout moment de la journée lorsque l'enfant manifeste des signes de fatigue.
- L'enfant se réveille naturellement, il n'est jamais réveillé par l'adulte, sauf en cas de nécessité particulière.



UN TEMPS DE SÉPARATION SÉCURISÉ

Le moment du coucher constituant une séparation, il est essentiel d'accompagner l'enfant dans un cadre rassurant et sécurisant :

- L'adulte instaure un climat apaisant et se rend disponible pour accompagner l'enfant dans l'endormissement, si besoin.
- Chaque enfant dispose d'un espace de couchage individualisé, identifié et, dans la mesure du possible, toujours situé dans la même chambre.
- L'enfant est couché avec son objet transitionnel et/ou sa tétine, s'il en possède, afin de favoriser un endormissement serein.
- Une légère luminosité naturelle est maintenue pour préserver les repères jour/nuit.
- De manière exceptionnelle, et en fonction des besoins de l'enfant, un temps de repos peut être proposé dans la pièce de vie.
- Les temps de sieste font l'objet d'une surveillance régulière par les professionnels.



LE CHANGE

Le change est à la fois un acte de soin et un moment privilégié d'échange et de communication entre l'enfant et l'adulte. Chaque geste est accompagné de paroles, dans le respect du corps et de l'intimité de l'enfant.

La salle de bain est accessible aux parents lorsque celle-ci est libre, pour laver les mains de leur enfant, le changer ou récupérer ses vêtements.

L'enfant peut y accéder dès qu'il en manifeste le besoin, pour aller aux toilettes ou prendre un objet dans son panier.



Il est proposé à l'enfant d'être changé debout dès qu'il commence à participer au change.

L'acquisition de la propreté est un projet propre à l'enfant. Les professionnels l'accompagne dans le respect de son développement physique et psychologique : l'enfant est encouragé à utiliser le pot lorsqu'il en exprime le besoin, montre de l'intérêt ou accepte la proposition qui lui est faite.

Pour favoriser l'autonomie, merci de mettre des vêtements pratiques, confortables et faciles à manipuler, tels que joggings, leggings, pantalons et shorts à taille élastiquée. Il est conseillé d'éviter les vêtements trop amples, les robes, jupes, collants ou tout autre habit difficile à retirer, afin de faciliter le change et la participation de l'enfant ainsi que sa motricité.



Jouer c'est avant tout grandir, c'est aussi éprouver du plaisir, explorer, expérimenter et apprendre. A travers le jeu, l'enfant se découvre, découvre les autres et le monde qui l'entoure. Chaque expérience ludique même la plus simple contribue à son développement global et à la construction de sa personnalité.

A Mini Pousses, l'équipe éducative accorde une attention particulière au jeu, considéré comme un pilier du projet pédagogique. Le jeu permet à l'enfant de développer ses compétences sensorielles et motrices en explorant son environnement, en manipulant des objets, en affinant ses gestes et en prenant conscience de son corps.

Le jeu favorise également le développement de l'imaginaire et de la créativité. En jouant, l'enfant invente, transforme et donne du sens à ce qu'il vit. Il peut ainsi exprimer ses émotions, expérimenter différentes situations et construire progressivement sa compréhension du monde qui l'entoure.

Enfin, le jeu est un espace essentiel de socialisation et d'autonomie. Il permet à l'enfant d'entrer en relation avec les autres, d'apprendre à partager, à coopérer et à respecter des règles, tout en faisant des choix et en prenant des initiatives. Il constitue ainsi un support fondamental pour l'épanouissement et le développement global de l'enfant.



*" L'enfant
ne joue pas pour apprendre
Mais il apprend, parce qu'il
joue."*

Jean Epstein



LE JEU POUR L'ENFANT

JOUER C'EST :

- grandir
- prendre du plaisir
- se construire
- imiter
- rêver
- être actif
- courir
- sauter
- grimper
- se cacher
- s'isoler/se reposer
- ne rien faire/observer
- découvrir par les sens

LE JEU PERMET DE :

- Développer la confiance en soi et l'estime de soi
- Favoriser l'autonomie
- Favoriser la pensée
- Se découvrir et découvrir le monde qui l'entoure
- Intégrer progressivement les règles de vie sociale en passant par le plaisir, les conflits, la frustration...
- Développer le langage

LES MOYENS :

- Espace moteur (toboggan, bloc moteur...) et ateliers de motricité
- Espace symbolique (dinette, poupée, voiture...)
- Espace livre
- Espace bébé (Hochets, pochettes sensorielles, coquille...)
- Jeux de construction
- Jeux de transvasement
- Ateliers créatifs (peinture, dessin, gommette...), et d'éveil des sens
- Eveil musical et temps de comptines (chant, instrument, marionnette...)
- Atelier de mémorisation (puzzle, loto...)

2 LA MOTRICITÉ LIBRE

Pour l'équipe de la crèche, il est essentiel de respecter le rythme de chaque enfant et de ne pas le brusquer dans ses acquisitions motrices. Un enfant qui n'accède pas à une posture ou à une compétence n'est simplement pas prêt sur le plan physique ou affectif. L'adulte veille donc à ne pas faire à la place de l'enfant, mais à l'accompagner avec bienveillance dans ses progrès en respectant son développement naturel.

Ainsi, l'enfant n'est pas installé dans une position qu'il n'a pas acquise seul. Par exemple, un enfant n'est pas assis tant qu'il n'y parvient pas par lui-même, afin de préserver sa liberté de mouvement et son exploration corporelle. Cependant, le professionnel peut accompagner l'enfant dans l'acquisition de nouvelles compétences motrices en respectant les étapes du développement.



La motricité libre favorise le développement de la confiance en soi, de la coordination et de la conscience corporelle. Ainsi l'équipe demande aux parents de mettre à l'enfant des vêtements adaptés et confortables (leggings, joggings, vêtements souples), favorisant sa liberté de mouvements et son développement moteur.

Parallèlement à cette approche, l'équipe éducative veille également à éviter toute forme d'activisme ou de productivisme, dans une logique de "faire pour faire". L'enfant évolue dans un cadre sécurisant, respectueux de sa personnalité et de son individualité. Les activités sont proposées et jamais imposées : le choix de l'enfant de participer ou non est respecté.

3

LE JEU EN PLEIN AIR

Le jeu en plein air occupe une place essentielle dans le développement global de l'enfant. Il offre un espace privilégié pour la découverte, l'exploration et la motricité, tout en stimulant les sens et la curiosité. L'environnement extérieur, plus vaste et varié que l'espace intérieur, permet à l'enfant de bouger librement, de courir, grimper, sauter, ramper ou manipuler des éléments naturels, ce qui favorise son développement physique et son équilibre.

L'équipe peut y aménager des espaces et mettre à disposition du matériel adapté favorisant l'exploration, la motricité,... laissant la liberté à l'enfant de s'en saisir, ou pas.



Le contact avec la nature enrichit également les expériences sensorielles et cognitives de l'enfant. Observer les insectes, toucher la terre, écouter le vent ou admirer les arbres et les fleurs contribue à éveiller sa curiosité, sa créativité et son imagination. Ces expériences lui permettent de mieux comprendre le monde qui l'entoure et de développer un lien positif avec son environnement.

Les activités en plein air participent aussi au bien être émotionnel et social. l'enfant apprend à se déplacer avec les autres, à partager l'espace, à respecter les règles de sécurité et à coopérer dans les jeux collectifs. Ces moments favorisent la socialisation, le respect des autres et la confiance en soi, tout en offrant un cadre apaisant et stimulant.





LE RÔLE DE L'ADULTE

Accompagner
par le regard, la
parole et la
posture.

Valoriser et
encourager l'enfant.

Pour les activités
ponctuelles, poser un
cadre dans l'espace,
dans le temps et dans les
modalités.

Respecter le
déroulement de
son jeu, son
expérimentation, sa
réflexion.

Observer les enfants
pour proposer un
espace et des jeux
adaptés aux besoins
des enfants.

Respecter le
développement
psychomoteur de
l'enfant. (Motricité
libre)

Favoriser des
temps individuels
dans le collectif,
répondre aux besoins des
enfants (calins, livres,
échanges...).





LE LANGAGE

Dès le plus jeune âge, l'adulte joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'enfant vers l'acquisition du langage. Par sa posture, sa disponibilité et sa manière de s'exprimer, il constitue un véritable modèle. L'équipe veille ainsi à utiliser un langage clair, précis et bienveillant, en nommant les objets, les actions et les émotions, et en s'adressant à chaque enfant par son prénom, afin de reconnaître son identité et sa place au sein du groupe.



Raconter des histoires, chanter des comptines, regarder et échanger autour des livres, des imagiers, sont des propositions faites par l'équipe aux enfants pour favoriser l'entrée dans le langage, et le développer.



La tétine peut représenter pour certains enfants un objet sécurisant répondant à un besoin de succion. Elle peut contribuer à l'apaisement et au réconfort dans certains moments de la journée. Toutefois, une utilisation prolongée et fréquente peut limiter les échanges verbaux et avoir un impact sur le développement du langage. C'est pourquoi l'équipe accompagne l'enfant vers une utilisation raisonnée de la tétine : celle-ci est proposée lors des temps de repos ou de besoin de réassurance, et l'enfant est encouragé à la ranger lors des temps de jeu, d'exploration et de communication. Il lui est également demandé de retirer sa tétine afin de favoriser les échanges verbaux et l'expression.

Dans une démarche de coéducation, les parents sont invités à poursuivre ces habitudes à la maison, afin de soutenir ensemble le développement du langage de l'enfant dans le respect de son rythme et de ses besoins.





LES TEMPS FORTS

Tout au long de l'année, la crèche propose des temps forts qui rythment la vie collective et favorisent les moments de partage entre les enfants, les professionnels et les familles. Ces moments participent au développement de l'enfant, au vivre ensemble et au renforcement du lien avec les parents.

Les journées à thème

Des journées à thème (couleur, carnaval, journée bretonne...) sont proposées afin d'offrir aux enfants des expériences ludiques et sensorielles favorisant l'éveil et la découverte.



La crèche en coulisse

Ce temps permet aux parents de partager un moment au sein de la crèche avec leur enfant et de mieux comprendre le quotidien de la structure.

La semaine bleue

Dans le cadre de la semaine bleue, des rencontres sont organisées avec l'EHPAD afin de favoriser les échanges intergénérationnels et l'ouverture à l'autre.



Les anniversaires

Les anniversaires sont célébrés afin de valoriser chaque enfant et de passer un temps convivial et joyeux en chanson.

Les fêtes

Différentes fêtes ponctuent l'année et constituent des moments conviviaux favorisant le lien entre les familles, les enfants et l'équipe.



La Semaine Nationale de la Petite Enfance

La crèche participe à la SNPE, c'est un temps fort dédié au jeu, aux interactions et à la relation enfant-adulte, en lien avec la famille et les professionnels de la petite enfance.

LES SORTIES ET PARTENARIATS

Certaines activités sont organisées avec des partenaires de la commune : elles concernent principalement les enfants de plus de deux ans en raison du transport en minibus :

-  Sortie mensuelle à la médiathèque (en association avec la crèche associative Mille-Pattes).
-  Sorties à l'école intercommunale de musique Jean Wiener.
-  Visite des serres municipales et du Parc de Loisirs dans le cadre du projet Fleurissement de la commune.
-  Sortie à l'espace culturel Pôle Sud (spectacle, exposition...)
-  Actions passerelles avec les différentes écoles maternelles de Chartres de Bretagne (publique, privée) et le centre de loisirs.
-  Une bénévole de l'association Lire et faire lire vient à la crèche lire des histoires aux enfants.
-  Baby gym (une matinée par mois)
-  Promenades dans la commune (parc, marché, boulangerie...). Celles-ci s'adressent à tous les enfants.

Afin d'effectuer ces sorties en toute sécurité, nous sollicitons régulièrement les parents et grands-parents.

Par ailleurs, chaque jour, si le temps nous le permet, nous proposons aux enfants des sorties dans le jardin. C'est l'occasion de courir, sauter, grimper, explorer, utiliser les porteurs, jouer au ballon...



Ainsi l'équipe de Mini Pousses souhaite travailler en partenariat avec les familles afin que l'enfant puisse se construire autour de valeurs communes, à savoir, le Respect et la Sécurité Affective.

Etre partenaires, cela signifie œuvrer dans la même direction, pour le bien-être de l'enfant en devenir. La communication et la confiance réciproque constituent des outils primordiaux pour l'accueil de l'enfant.

C'est pourquoi, confier son enfant à l'équipe de la crèche Mini Pousses, c'est adhérer à son Projet Educatif.



V. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

L'EQUIPE

Elle est constituée de 13 professionnelles de la petite enfance :

- ***Une directrice, infirmière puéricultrice***

Elle est chargée de la gestion administrative, des inscriptions et de l'organisation du travail de l'équipe. Elle est le garant du règlement de fonctionnement. Elle est responsable de la sécurité et de l'élaboration et application des protocoles d'hygiène et de santé des enfants. Elle fait le lien entre les familles et la mairie. Elle veille à l'application du projet éducatif.

La continuité de la direction fait l'objet d'un protocole et est assurée par une éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire de puériculture.

- ***Une équipe d'encadrement***

1 éducatrice de jeunes enfants (adjointe à la directrice)

1 éducatrice de jeunes enfants

3 auxiliaires de puériculture

5 animatrices petite enfance *dont une personne polyvalente, assurant les remplacements*

Toute l'équipe veille à l'épanouissement de chaque enfant au sein du groupe tout en respectant ses besoins et son propre rythme.

- ***Une équipe technique***

2 agents de service, sur le temps du midi, se chargent du suivi et de la préparation des repas livrés par la cuisine centrale communale. Ils se chargent également de l'entretien des locaux, du linge, jeux jouets

- ***Les stagiaires***

La crèche Mini Pousses accueille régulièrement des stagiaires. L'adjointe de direction sous la responsabilité de la directrice est chargée de leur suivi et d'informer les familles de leur présence.

La présence des stagiaires permet une réflexion sur les savoir-faire et une réactualisation des connaissances.

- ♦ ***Modalités de coordination interne et externe***

Réunions périodiques entre la direction de la crèche et le directeur du Pôle Education, voire avec les élus.

Réunions entre la direction de la crèche et la coordinatrice des actions transversales y compris CTG

Réunions d'équipe mensuelles pour préparer des projets, échanger

Réunions d'analyse de la pratique professionnelle animées par un psychologue, à raison de 4 réunions par an

3 Journées pédagogiques par an pour formation, réflexion autour de projets d'équipe

Réunions interservices pour coordonner les actions en commun dans certains projets (service espaces verts, écoles, école de musique intercommunale, pôle actions culturelles...)

♦ **Formation continue**

Possibilités de formation avec le C.N.F.P.T ou autres organismes. Cela permet de rencontrer d'autres professionnels et de confronter les expériences et d'enrichir les pratiques de l'équipe.

VI. DEVELOPPEMENT DURABLE

Conception du bâtiment

L'établissement a été conçu suivant une conception bio climatique. Le bâtiment s'autorégule grâce notamment à une VMC double flux qui permet de maintenir la qualité de l'air au sein de la structure. Ensemble architectural homogène permettant une faible consommation d'énergie tout en assurant un niveau de confort élevé.

L'équipe de Mini Pousses s'inscrit dans un projet de développement durable en menant les actions suivantes :

Diminuer la production des déchets et trier

- Tri sélectif des déchets dans tout l'établissement
- Privilégier les fruits aux compotes individuelles
- Favoriser l'achat des denrées alimentaires en grand contenant plutôt qu'en portion individuelle
- Utilisation de lingettes lavables pour le change et le lavage du visage, et draps de change lavables
- Utilisation de serviettes tissu pour essuyer les mains
- Favoriser les moyens de communication dématérialisés
- Utilisation de l'eau du robinet afin de limiter la consommation de bouteilles d'eau y compris pour les biberons
- Utilisation de piles rechargeables
- Utilisation de lessive ecolabel
- Utilisation de la vaisselle lavable à l'occasion des événements festifs

Limiter les consommations d'énergie

- Eteindre les lumières des pièces non utilisées et limiter l'éclairage au strict nécessaire
- Débrancher les appareils électriques type chaîne hifi, lampes d'appoint...
- Privilégier l'achat d'appareils électriques ayant la plus faible consommation

- Être vigilant quant à la consommation d'eau
- Privilégier le lavage à 40° (et maximum 60 pour le linge de ménage et de change)

Veiller à la qualité de l'air intérieur

- Entretien des locaux, jeux, jouets, surfaces à l'eau ozonée, nettoyant et assainissant naturel
- Respecter le dosage des produits de nettoyage
- Aérer les locaux minimum 2 fois par jour

Achats réfléchis et locaux

- Favoriser l'achat des fruits de saison et laitages pour le goûter chez des producteurs locaux (circuits court)

Actions auprès des enfants accueillis

- Sensibiliser les enfants au tri sélectif (par exemple en fin de repas, pendant les activités...)
- Proposer des jouets insolites avec des objets de récupération
- Favoriser les sorties extérieures (dans le jardin et à l'extérieur de la crèche) avec les enfants **et proposer des ateliers jardinage** afin de les sensibiliser à la nature, leur permettre de jouer avec des éléments naturels (herbe, brindilles, terre, marrons, feuilles, etc...)

VI L'ENFANT ET LA NATURE

Dans nos milieux urbains, le contact entre les enfants, et plus généralement les individus, et la nature est fortement restreint. Or, la nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants. Le contact réel avec la nature est essentiel à son développement.

Les espaces naturels constituent d'excellents outils pédagogiques dans lesquels les enfants peuvent laisser libre cours à leurs explorations, découvertes, manipulations, imagination et développer leur motricité.

Les sorties en extérieur contribuent à la sensibilisation des enfants à l'environnement. Accompagner leurs explorations les aide à construire leur conscience du monde environnant.

C'est pourquoi, à la crèche, nous privilégions les temps de vie à l'extérieur au quotidien (promenades dans les espaces verts et parcs de la commune, sorties au jardin, repas pris en terrasse quand la météo le permet, pique-nique...).